

PREFECTURE DE L'HERAULT SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

BEZIERS, le

2 0 JAN. 2014

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES Affaire suivie par : Laurence MARECAL Mail : laurence.marecal@herault.gouv.fr

Tél.: 04 67 36 70 35 Fax.: 04 67 36 70 94

COMPTE-RENDU

OBJET: Commission de suivi de site.

Installation de stockage de déchets non dangereux - Saint-Jean de Libron

LIEU: Sous-préfecture de BEZIERS

DATE: 13 Décembre 2013

PARTICIPANTS: voir la liste d'émargement

Madame LEROY, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Béziers, excuse Monsieur le Sous-préfet, absent et accueille les membres de la commission.

Madame LEROY rappelle qu'à la suite des nouvelles dispositions réglementaires, la Commission de Suivi de Site (CSS) se substitue à l'ancienne Commission Locale d'Information et de Surveillance.

Les objectifs ne sont toutefois pas modifiés, la commission reste un lieu d'échanges et de concertation.

En application de la circulaire du 15/11/12 relative à la mise en application du décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site, la représentation des différents collèges des commissions de suivi de site a été revue à l'occasion de son renouvellement en 2013.

Mme LEROY procède tout d'abord à l'élection du bureau de la CSS et demande à chacun des collèges de désigner un membre.

1/ Election du bureau

Collège « Administrations « : Président, M. le Préfet ou son représentant

Collège « des Collectivités locales » : M. DESFOUGERES (Conseiller municipal à la ville de Béziers)

Collège « des Associations » : M. CLAVIJO (Président du MNLE)

Collège « des Exploitants » : M.GRANIER (Vice-président de la CABM)

Collège « des Salariés » : M. DONNADIEU (Directeur du Service Environnement à la CABM)

Le bureau est constitué

2/ Approbation du règlement intérieur

Mme LEROY demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques à formuler sur le projet qui leur a été transmis.

Les associations sollicitent plusieurs modifications qui nécessitent une analyse juridique par les services de la DREAL

En conséquence, un nouveau règlement modifié, sera envoyé ultérieurement aux membres de la CSS et sera adopté lors d'une prochaine commission.

3/ Bilan d'exploitation et de surveillance du site et perspectives (annexes 1)

M. DONNADIEU présente les travaux de mise en chantier de la centrale solaire au sol de 5 Mégawatts/an (travaux de clôture et de terrassement). Une visite du chantier a été organisée début novembre 2013 et à ce jour, la centrale solaire au sol est en service.

A la demande de la DREAL, l'exploitant fournit aux associations le 1er bilan hydraulique.

<u>L'Association MNLE</u> indique que, concernant le traitement des lixiviats, il n'y a pas de valeur de référence par rapport aux normes, ce qui ne permet pas de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

- La CABM confirme que rien n'est rejeté dans le milieu naturel (tout est contenu dans des bacs).
- La DREAL fera le point avec l'exploitant pour la prochaine CSS en 2014.

M. CLAVIJO revient sur l'idée de création d'une « recyclerie » et demande, à nouveau, à la CABM une réflexion à ce sujet, qui permettrait, d'une part, de détourner certains objets de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) qui n'ont pas vocation à être enfouis, et d'autre part, à créer de l'emploi en réintégrant professionnellement des personnes en difficultés.

- La CABM informe le MNLE qu'elle est en train d élaborer un programme local de prévention et que plusieurs actions ont déjà été lancées, notamment la mise en service de la déchetterie interne et l'adhésion à la filière REP Eco-Mobilier (des objets d'ameublement ont ainsi déjà pu être détournés vers des filières agrées).

L'association fait également remarquer que les ménages jettent une grande quantité de déchets toxiques qui se retrouvent enfouis dans une décharge de déchets non dangereux, de même que les déchets putrescibles. M. CLAVIJO rappelle donc l'absolue nécessité de mettre en place une collecte séparative en amont.

<u>L'Association des hauts de Badones</u> rappelle que depuis 5 ans, elle demande une géo-localisation claire des puits de contrôle des eaux souterraines afin de déterminer si les piézomètres de contrôle sont idéalement localisés. Elle souhaiterait donc plus de rigueur sur ce point pour la CSS 2014.

L'association souhaiterait également connaître les mesures des composants des biogaz prévus dans l'arrêté préfectoral de 1997 (les mesures sur le bilan étant jugées illisibles)

En effet, depuis 2012, l'unité de valorisation du biogaz fonctionne à plein régime et le dégagement de monoxyde de carbone s'avère anormalement élevé.

- La CABM informe les membres de la CSS que des mesures sont bien effectuées sur les têtes de puits et que les chiffres du bilan peuvent être consultés en mairie si les photocopies sont mauvaises.
- La DREAL confirme que l'exploitant suit scrupuleusement les paramètres des arrêtés préfectoraux de 1997 et de 2003. Néanmoins, la DREAL vérifiera les chiffres correspondant aux valeurs de méthane, proches des limites hautes, et fera le point avec l'exploitant pour la prochaine CSS.

La CABM prend bonne note des remarques des associations et précise que le problème des envols, signalé en commission l'année dernière, a été résolu avec la mise en place de filets sur les casiers, de drains pour limiter les odeurs, de recouvrement journalier de terre et enfin, par un renfort de personnel les jours de grand vent afin d'aider au ramassage.

4/ Actions de l'inspection des installations classées (annexe 2)

Mme LASNE présente les actions de l'inspection des installations classées.

L'association des Hauts de Badones s'interroge sur l'efficacité de la défense incendie.

- La CABM confirme que la signalisation est bien présente sur le site et que de nouveaux panneaux ont été affichés à l'entrée avec le plan incendie visible pour tous.
- La DREAL précise que les contrôles incendie n'ont pas encore été réalisés. En effet, les inspecteurs effectuent les contrôles chaque année en fonction de certaines thématiques données.

L'association demande des précisions sur le traitement des lixiviats.

- La CABM précise que les lixiviats sont traités sur place comme l'exige la réglementation. Toutes les boues enlevées dans le fond des bassins seront analysées (elles seront enfouies dans le CET si les analyses sont conformes aux normes ou détruites sur des sites spécialisés dans le cas contraire).

5/ Présentation du projet d'extension (annexe 3)

M. DONNADIEU de la CABM présente le projet d'extension.

Pour le Préfet

La Secrétaire Générale

de la sous-préfecture de Béziers

Mme LEROY

FEUILLE DE PRESENCE

CET & B28

S/P de BEZIERS le $\lambda 3/\lambda 2/\lambda 3$

											S						
Mel	Buseye marein (10) Henzult roun. L	philips do madren @ Sezier-appenen	Thieray aviol @ begiers - as a for ong.	mtarcon 6634. fr	ar-state-sente - avitanmenta = K. J-ob. fo	guardinio @ trayan leuleling lora	I heuri, grower Olginoil. Com	pierre. despugues & ville - bezius. fo	martin, broy a lesault, nous br	man milled polaritage & Sough Gover. P.	delphine. lane @ doclopement-durable. gan		Courte, Robertes- assortioned & Copable, wet	Jeasy: covebonholmon G Fecc. FR	rebutclavijo obb Honange. Fr	en har Go line, org.	omjobassal Office fr.
Signature	Alast	1 1.	2	11-4		Philip	The training of the same of th			May	Ŕ.				1986/	B = 39	1 2000
Qualité	SP Roser	gir. Ehvirounement CART	They be Son via Traitement dus distult	Convelbéréral 34	ARS Lenguades-Remaille	Gestland A. Ph. Rowgest	V.P. CARM-1	Parseiller municipal Berris	Made Mi Bether	112	DRETH UT34	SI prof Rezies	CONTRE DE DEPONSE CES HAND DE ASBOACES - NONTRANS	U	Président MNCE	L Part	S FNLK.
Nom - Prénom	Granale Marens	Philips NonnApper	Thickny PUSO1	M. C. S. C. PAVO GAL	JARO NAR	Nico guard	GAPACERY HEMI	Word JESPONGERES	Jastin UEROY	Jan Phuira.	LASNE DESPUND	audrey Veider	WARC-ARTONIC Frances	Bowllongs Tealin	CLAVISO Polar	BARRA (Mais	Box RAPL Louisons.

Mel Signature Qualité Nom - Prénom